

FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES - APPRENTISSAGE

Fonction publique

Fonction publique de l'Etat

Intitulé du poste

Chargé.e de lutte contre la fraude

Identification du poste

Catégorie :

Domaine / métier : Lutte contre la fraude / Conformité

Maitre d'apprentissage pressenti : Ségolène Fidanza

Déplacement : oui non

Localisation : Opéra Wojo

Affectation

Direction/pôle: PAMRQ

- Service/département : Service audit, fraude et conformité
- Sous-service : Lutte contre la fraude

Contrat

Durée hebdomadaire de travail : 35h

Télétravail possible : oui non

Descriptif du poste

Missions confiées à l'apprenti sous la supervision du maitre d'apprentissage

(max 3000 caractères)

1. Maintenir et participer à l'amélioration continue du processus de lutte contre la fraude : comprendre et mettre à jour les schémas de fraude, détecter et anticiper les nouveaux schémas
2. Analyse et traitement des signalements : procéder à des investigations complémentaires (extraction de données, croisement, détection des anomalies), rédaction de notes de synthèse, transmission des éléments au Comité de lutte contre la fraude et à la Direction Juridique

Descriptif du profil recherché

Profil recherché

Master Maîtrise des risques, contrôle interne
Master Compliance / Conformité
Master droit et éthique des affaires

Compétences

- Savoir :
- Analyse des risques de fraude
 - Gestion de signalement
- Savoir-faire :
- Connaissance des outils bureautiques
- Savoir-être :
- Esprit d'analyse et de synthèse
 - Aptitude à travailler en équipe
 - Discrétion

ELEMENTS DE CANDIDATURES

CV + LM obligatoire

A PROPOS DE L'OFFRE

Descriptif de l'employeur (1500 caractères)

Depuis plus de 50 ans, l'Anah agit pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé dans tous les territoires et au bénéfice de tous les Français. Aujourd'hui, l'Anah pilote France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat qui doit permettre au plus grand nombre de réaliser des travaux d'amélioration, pour vivre mieux chez eux et lutter contre le réchauffement climatique.

L'Agence aide les propriétaires à concevoir et à réaliser leurs projets de travaux, en leur accordant des aides financières. Elle finance également les collectivités locales et leurs opérateurs qui mènent de lourdes opérations de recyclage foncier lors d'opérations de résorption d'habitat insalubre.

L'Anah a une double vocation : sociale et environnementale. Historiquement, elle lutte contre le mal-logement et aujourd'hui, elle est aussi un acteur essentiel de la transition écologique. Elle est l'un des acteurs majeurs de la politique de rénovation énergétique des logements grâce à la distribution de MaPrimeRénov'. En 2022, l'Agence a accordé 3,4 milliards d'aides pour permettre la rénovation de près de 720 000 logements.

L'Agence compte environ 250 agents de profils extrêmement diversifiés, de tous statuts (fonctionnaires, contractuels, apprentis, stagiaires...), répartis dans 5 directions et 4 pôles. En pleine croissance, l'Agence élargit ses effectifs autant qu'elle les diversifie. Le panel des expertises recherchées est aussi large que les métiers de l'Agence sont variés.

Descriptif du service (maximum 1500 caractères)

Le Pôle Maîtrise des Risques et Qualité est chargé de concevoir, mettre en œuvre et animer les dispositifs de contrôle interne et de lutte contre la fraude, de réaliser des missions d'audit interne et de s'assurer du respect des engagements pris par les bénéficiaires de subvention.

Le PAMRQ comprend deux services :

- le service maîtrise des risques et contrôle
- le service audit, fraude et conformité dont 8 agents au sein du sous-service Lutte contre la fraude.

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

MODALITES DU CONTRAT :

- Contrat de droit privé qui permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance (du CAP au Bac+5) sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant une période pouvant aller de 6 mois à 3 ans.
- L'apprenti doit avoir entre 16 et 29 ans révolus.
- L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, compris entre 27% à 100% selon son âge et le diplôme préparé.

LE MAITRE D'APPRENTISSAGE :

- Le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti dans l'entreprise des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre/diplôme préparé, en liaison avec le CFA.
- Le maître d'apprentissage doit remplir l'une des conditions suivantes :
 - Etre titulaire d'un diplôme/titre du même domaine professionnel et d'un niveau au moins équivalent à celui visé par l'apprenti **ET** justifier 1 année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti ;
 - Justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

La nomination sur cette fonction permet de valoriser les compétences du maître d'apprentissage, car ce dernier joue un rôle déterminant dans la transmission des savoirs. Aussi, cette mission constitue un véritable engagement auprès du jeune. A cet égard, le maître d'apprentissage ne peut encadrer plus de deux apprentis.

Le maître d'apprentissage possède des qualités pédagogiques et insère dans son temps de travail son activité de tutorat et de supervision.